28e ANNEE N° 2311 PARAIT LE SAMEDI 27 JANVIER 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Attendons !

Du *Petit Provençal* :

M. Poincaré a dit à la Chambre ce qu'il fallait dire et comme il convenait de le dire. Il a tenu, au sujet des incidents franco-italiens, un langage digne des hautes fonctions dont il est revêtu, digne aussi du grand pays au nom duquel il avait à élever la voix. Et l'attitude que ce langage déterminait pour le compte de la France est précisément l'attitude de fermeté patriotique, l'attitude de dignité nationale à laquelle il était impossible que la France ne voulût point conformer son sentiment.

Voilà pourquoi il y eut unanimité au Palais-Bourbon pour applaudir aux déclarations du Président du Conseil qui a su parler tout à la fois comme un ministre des Affaires Etrangères et comme un chef de Gouvernement.

Pour une fois, tous les partis ont su oublier les divergences d'opinion qui les divisent : ils se sont patriotiquement ralliés autour de l'homme qui soutenait avec une si clairvoyante fermeté la cause de la Patrie. Il n'y a pas eu de vote. Et nous le demandons : à quoi un vote aurait-il pu servir en de telles circonstances ? Il devait suffire, et il a suffi en effet, que la Chambre donnât au pays l'impression d'un complet accord des pensées et des consciences sur une question particulièrement délicate et grave d'honneur national.

Ce complet accord des pensées et des consciences, le pays l'aura affirmé pour sa part avec autant de netteté que d'énergie.

L'opinion française n'est pas moins unamime que ses représentants parlementaires dans cette nécessaire affirmation. Elle a toujours été passionnément attachée à l'idéal pacifique qui est ou du moins qui devrait être celui de toutes les démocraties. Et elle demeure loyalement fidèle à la sauvegarde de cet idéal. Mais elle ne veut pas d'autre paix que la paix avec le respect de sa dignité, la paix avec l'honneur. Ceux qui se sont imaginés que notre pays courberait éternellement la tête sous le prétexte qu'il a été battu il y a quarante ans, se sont lourdement trompés.

La France, en dépit de la défaite qu'elle a subie, est restée une grande Nation.

Elle entend faire figure de grande Nation devant l'Europe.

C'est dans ce sentiment que tous les Français ont applaudi aux paroles de M. Poincaré et à l'attitude du Gouvernement. Les hésitations ou les malentendus des premiers jours sont oubliés. La thèse française est, non pas seulement à notre jugement, mais de l'avis même de la plus grande partie de la Presse européenne, une thèse de bon sens et de bon droit, une thèse de raison et de justice.

Attendons à présent du triomphe de cette thèse le règlement pacifique d'un conflit international qui n'aurait jamais dû surgir entre deux pays voisins et amis !

Camille FERDY.

L'ALCOOLISME

Ses dangers. — Ses remèdes

Sisteron-Journal a le plaisir de donner en quelque sorte une suite à la vigoureuse campagne, qu'il a menée tout dernièrement contre l'alcoolisme.

L'attention qui fût portée dans toute la région aux remarquables études de son collaborateur *Alceste*, lui laisse espérer le même succès pour l'exposé original du problème que sous la signature de notre compatriote et ami M. *René Brun*, il a la bonne fortune d'offrir à ses lecteurs.

Il n'y a guère plus d'un demi siècle que le développement de la consommation des boissons spiritueuses en France a attiré l'attention sur les dangers que présente l'alcool.

Depuis lors la situation n'a fait que s'aggraver : d'année en année les ravages de l'alcoolisme se sont étendus. Les travaux de nos savants médecins, sociologues, économistes ont jeté un jour inquiétant sur ce nouveau fléau. Il n'est personne aujourd'hui qui ignore les funestes conséquences de l'abus de l'alcool pour l'individu, la famille et la société.

Le premier résultat de l'alcoolisme et le plus inévitable, est la *déchéance physique et morale*. L'organisme humain ne peut supporter qu'une minime dose d'alcool — toute quantité absorbée au-delà agit comme un véritable poison. L'usage quotidien de notables qualités de spiritueux provoque à la fois des troubles de l'appareil digestif et du système nerveux. Les premiers symptômes de l'intoxication alcoolique sont les maux d'estomac, les douleurs de tête, les vertiges, les troubles de la sensibilité et de la mémoire. Puis à un degré plus avancé surviennent les hallucinations de la vue et de l'ouïe et fréquemment, les convulsions, le délire alcoolique, l'hébétude ou l'idiotie incurable et la démence. D'autre part, l'affaiblissement général de l'organisme favorise l'invasion des maladies contagieuses, telles que la tuberculose, qui se complique encore chez l'alcoolique d'accidents spéciaux.

Si l'on songe, d'autre part, que, sous l'influence de l'alcool, la conscience morale s'affaiblit à l'égal des facultés intellectuelles, on ne s'étonnera pas que les attentats sur les personnes, les suicides soient particulièrement nombreux dans les régions où sévit l'alcoolisme et que tous les sociologues considèrent l'alcool comme un des facteurs les plus importants de la criminalité.

En examinant les effets de l'alcoolisme dans la famille, et notamment au foyer de l'ouvrier, on est amené à des constatations qui ne sont pas moins navrantes. La fréquentation du cabaret détache l'ouvrier des siens, introduit la désunion dans le ménage, entraîne la désagrégation de la famille. Les dépenses qu'il est obligé de faire pour satisfaire son vice, absorbent une part sans cesse grandissante de ses salaires et grèvent lourdement le budget familial : bientôt la misère s'introduit au foyer domestique avec un cortège de maux.

Au point de vue économique et social, l'alcoolisme se traduit par un affaiblissement de l'énergie nationale, par la diminution de la production, le développement du paupérisme. Enfin, ce qui est peut être la plus terrible de ses conséquences, il compromet matériellement et moralement l'avenir de la race par les tares qu'il inflige aux descendants des buveurs. Il est inutile d'insister sur un sujet aussi attristant, car tout le monde sait que les enfants des alcooliques naissent le plus souvent malingres, chétifs et ne se développent pas naturellement, qu'on rencontre parmi eux une forte proportion d'infirmes, de dégénérés, d'épileptiques et qu'ils ont une prédisposition naturelle à la tuberculose et à la folie.

* * *

Ce simple exposé des ravages causés par l'alcoolisme montre combien il est nécessaire de combattre ce nouveau fléau. En France, tous les partis s'accordent à reconnaître la nécessité d'engager la lutte, mais l'accord n'a pu être réalisé jusqu'à présent sur la tactique à suivre et les moyens à employer. Certes, la question est délicate, mais il ne faut pas perdre de vue que le péril s'accroit de jour en jour, et que tout retard dans l'action rend plus difficile le succès de l'entreprise.

L'initiative privée, pour n'être pas restée stérile en cette matière, n'a pas donné non plus les résultats qu'on en attendait. Depuis longtemps déjà de nombreuses sociétés dites « de Tempérance » combattent l'alcoolisme en faisant connaitre à tous, par des conférences, des brochures, des articles de revues et de journaux, les dangers que présente l'usage journalier de spiritueux. Leur propagande n'a certainement point été inutile comme moyen préventif, mais il n'apparait point qu'elle ait converti nombre de buveurs. En tout état de cause, il est manifeste que les efforts de ces sociétés n'ont pas su enrayer la progression de l'alcoolisme, et qu'il faut pour y parvenir des moyens plus puissants que ceux dont elles pouvaient disposer.

En fait, l'échec des tentatives dues à l'initiative privée, nécessite l'intervention de l'*Etat* dans la lutte anti alcoolique. La France est d'ailleurs le seul des grands Etats européens dont on puisse dire qu'il n'a pas encore légiféré en cette matière. On ne saurait en effet, considérer la loi de 1873, sur l'ivresse publique, comme une loi dirigée contre l'alcoolisme) Il semble que notre Parlement éprouve quelque répugnance à s'engager dans la lutte anti-alcoolique : jusqu'à présent, il n'a pas paru désireux de faire aboutir rapidement les projets qui lui ont été soumis

Les adversaires de l'alcool ont, jusqu'à présent préconisé **deux sortes de mesures** : l'augmentation des droits qui frappent les spiritueux et la réglementation des débits de boissons.

a) Le premier système ne paraît guère utilisable : certes, en théorie, il peut paraître très simple de frapper un produit de taxes prohibitives pour en restreindre la consommation, mais ce n'est pas toujours possible en pratique. En fait, la production de l'alcool est si aisée en France, que toute augmentation de taxe sur les spiritueux entraîne une recrudescence de la fraude et réduit, sans avantage pour l'hygiène et au détriment du Trésor, la consommation taxée pour accroître la consommation de l'alcool indemne de droits. La réforme des boissons en élevant les droits de l'alcool à 220 francs par hectolitre, les a portés à un taux qu'il ne paraît pas possible de depasser.

b) L'idée de réglementer les débits de boissons, en vue d'arriver à une réduction de leur nombre, expose sur cette constatation « que le cabaret exerce une suggestion permanente sur le buveur, et que cette suggestion est proportionnée au nombre des débits » (Ch. Gide). Il est vraisemblable que la diminution du nombre des débits entraînerait un abaissement de la consommation d'alcool. Mais on se heurte ici à d'autres obstacles : il paraît difficile de légiférer en la matière, sans porter atteinte à la liberté du travail, et, dans une certaine mesure, au droit de propriété. Ces considérations qui n'ont pas empêché les Etats voisins de réglementer étroitement le commerce de détail des boissons, ont arrêté jusqu'à présent notre Parlement. Toutefois, la Commission du budget a introduit dans le projet de loi de finances discuté *actuellement* une disposition qui pourrait devenir l'amorce de cette législation nouvelle. C'est l'obligation faite aux maires d'user des pouvoirs qu'ils tiennent de la loi municipale, d'interdire l'ouverture l'ouverture de débits dans un rayon déterminé autour des édifices consacrés à un culte, des cimetières et autres établissements publics. Mais on n'oserait affirmer que le Parlement sanctionnera par un vote les propositions de sa Commission.

Ainsi qu'on le sait, l'action du législateur dans la lutte anti alcoolique, s'est fort peu manifestée jusqu'à présent. A vrai dire, il ne semble pas qu'elle eût été beaucoup plus efficace si les projets présentés avaient été transformés en lois. Certes, on peut songer à restreindre l'alcoolisme en rendant sa pratique plus difficile — mais il serait plus intéressant de **chercher les causes du mal et de s'attaquer directement à ces causes.**

La passion de l'alcool ne suffit pas, en effet, à expliquer les progrès rapides de l'alcoolisme. Le mal n'aurait atteint ni ce développement, ni cette virulence, s'il n'avait trouvé un terrain préparé. Les facteurs qui ont favorisé le développement de l'alcoolisme ne sont pas difficiles à démêler si l'on considère qu'il sévit particulièrement dans les villes et sur les classes les moins fortunées de la population. Ces facteurs, ce sont les conditions défavorables de l'existence ouvrière dans les grandes agglomérations. Obligé par la cherté des loyers de se loger dans des locaux insuffisants, incommodes et insalubres, où il souffre de la promiscuité, l'ouvrier ne possède presque jamais son intérieur propre et décent où il puisse se plaire. La femme, qui le plus souvent travaille au dehors pour augmenter les ressources de la famille, ne peut consacrer un temps suffisant aux soins du ménage. Tout concourt à le pousser au cabaret, le seul endroit où il cesse d'avoir sous les yeux les misères de sa vie.

Le débit de boissons, avec ses dorures, son comptoir reluisant, ses glaces qui sous l'éclatante lumière du gaz multiplient à l'infini l'image des verres et des bouteilles, c'est son refuge contre les laideurs et les pauvretés de son existence quotidienne, et avec l'aide de l'alcool, qui lui donne l'oubli, il y vient goûter sa part d'idéal.

Dans ces conditions, le meilleur moyen pour le législateur, de lutter contre l'alcoolisme, ne serait-il pas d'essayer d'***améliorer par de bonnes lois la condition matérielle et morale de l'ouvrier*** ? Il est juste de dire que des efforts ont déjà été faits dans ce sens. La question si ardue du *logement* a reçu un commencement de solution par les encouragements donnés à la construction des habitations à bon marché, par la création des cités ouvrières, par le développement des transports en commun qui permettent aux ouvriers appelés à travailler dans les villes à se loger et à meilleur compte dans la banlieue. Il conviendrait d'étendre les mesures déjà prises, et au besoin, d'en prendre de nouvelles. Il faudrait également organiser la résistance morale à l'alcool en réagissant contre la désagrégation de *la famille* ouvrière. Il faudrait soustraire les jeunes gens à l'oisiveté et aux tentations de la rue par de bonnes *lois sur l'apprentissage*, multiplier les Cours du soir, encourager les Société de gymnastique et de sport qui détournent leur adhérents de la fréquentation du cabaret. Il faudrait s'efforcer de rendre à l'ouvrier la vie de famille, comme on l'a déjà fait dans une certaine mesure en *limitant les heures de travail* et en instituant le *repos hebdomadaire*.

C'est sur ce terrain que la lutte anti-alcolique doit être portée, si l'on veut mener le combat avec le plus de chances de succès. Seule des dispositions législatives qui auraient pour résultat de faciliter et d'adoucir l'existence des classes pauvres paraissent actuellement susceptibles de barrer la route à l'alcoolisme. L'importance des résultats, que l'on serait en droit d'attendre d'une semblable législation, fait un devoir au Parlement de ne pas se laisser arrêter par les difficultés qu'elle présente

René BRUN.

© VILLE DE SISTERON

Emigration dans la République Argentine

Une campagne active se poursuit actuellement en France notamment par la voie de la Presse, en vue de recruter des ouvriers agricoles pour l'Argentine.

Cette publicité est de nature à provoquer un courant d'émigration irréfléchie parmi nos travailleurs des campagnes. Il importe donc de renseigner exactement ceux-ci sur la nature des avantages qui leur sont présentement offerts.

La propagande argentine qui se produit aujourd'hui en France a uniquement pour but d'assurer la levée de la récolte avec le concours de la main-d'œuvre étrangère.

Ceux qui se laisseraient tenter par les promesses des journaux pourraient, sans doute, gagner 3 à 4 piastres par jour, pendant trois mois. *Mais la moisson terminée, ils devraient retourner en Europe à leurs frais. S'ils voulaient rester plus longtemps dans le pays d'outre-mer où les auraient entraînés leurs espérances chimériques, ils n'y trouveraient aucun travail et tomberaient dans la misère.*

Retraites Ouvrières et Paysannes

Mode d'emploi des timbres retraites

Assurés obligatoires. (Carte chamois). Salarié : Timbres rouges. — Patrons : timbres verts. Timbres mixtes (violets). — Il peut être indistinctement fait usage des timbres *rouges* et *verts* ou de timbre unique *violet*. Mais le salarié doit veiller à ce que sa part de versement atteigne au *minimum* 9 francs (hommes) et 6 francs (femmes), soit en timbres *rouges*, soit en timbres *violets*, ces derniers ne devant être décomptés que pour la *moitié* de leur valeur au compte de l'assuré.

Assurés facultatifs. (Carte rose). Cultivateurs, petits patrons, artisans, etc. : Timbres rouges. — Dans le cas où des assurés facultatifs travailleraient pendant quelques journées, les versements pour cette journée s'effectueraient comme s'ils étaient assurés obligatoires, c'est-à-dire que les patrons devraient pour leur *quote-part*. employer des timbres *verts* ou *violets*.

Les versements des assurés facultatifs varient (sans distinction de sexe) de 9 francs au minimum et de 18 francs au maximum.

Patrons de métayers. Timbres bleus. — Pour les métayers (*mais uniquement pour eux*), les versements sont de 6 francs en timbres *rouges* et de timbres *bleus*, ces derniers représentant la quote-part des patrons.

N. B. — Les assurés obligatoires peuvent, pour augmenter leur retraite, faire des versements supplémentaires. Ces versements ne sont soumis à aucune limite maxima.

DES TIMBRES QUI FONT PRIME

Les philatélistes, ont le sait, collectionnent les timbres ratés aussi bien que les timbres rares. Or, il y a quelque temps, par suite d'un accident de machines, plusieurs feuilles du 25 centimes bleu ont été découpées de telle sorte que le pointillé, qui doit normalement séparer deux timbres voisins, se trouve au milieu du timbre et que chaque exemplaire se compose de deux moitiés de timbre juxtaposées. Sur la réclamation d'un grand établissement financier, auquel ces feuilles ont été livrées, la poste a déclaré qu'elle accepterait ces timbres comme valables et ils ont été utilisés dans cet état.

Il y eut deux feuilles de cent cinquante timbres, perforées de telle façon que chacune d'elles contenait vingt et une rangées verticales de figurines au lieu de vingt, soit quinze timbres en trop ; il est vrai que la rangée de gauche ne comprenait que la partie de la vignette où figurait la valeur 25 centimes, et que celle de droite était dépourvue de ce chiffre. Quoi qu'il en soit ces timbres ont parfaitement été admis par l'administration et des lettres ainsi affranchies ont circulé dans le service international.

Les amateurs les recherchent activement.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Chronique Locale

SISTERON

Statistique intéressante. — Le *Journal Officiel* vient de publier les résultats définitifs du recensement de la France auquel il a été procéde le 5 mars 1911.

Le chiffre total de la population française est de 39 601.509 habitants.

Le plus grand département est celui de la Seine qui comprend 3.848.618 habitants : le plus petit département est notre voisin les Hautes-Alpes qui compte en 1906, 107 498 habitants et en 1911, 105.083, soit en moins 2 415.

Quant aux Basses-Alpes, c'est le deuxième département plus petit de la France, il comptait en 1906, 113.126; en 1911 il compte 107.231 soit une différence moindre de 5.895 habitants.

Comme on le voit les Basses et les Hautes-Alpes sont délaissées et la principale cause de la décroissance de leur population est l'attraction qui exercent sur elles les grands centres.

Si ce train de décroissance continue encore 15 ans seulement, il sera nécessaire, avec ces deux départements, de n'en former qu'un seul, que l'on pourrait appeler le département de la Durance

Au Casino. — Décidément le cinéma « Le Rêve » est bien décidé à continuer la série de ses succès. Le programme de ce soir nous le prouve encore.

En effet nous y voyons, entr'autres, du côté comique : *Médecin par intérim, Monsieur le chat n'aime pas l'eau*, et *l'héritage manqué*, où Rigadin fait des siennes.

Du côté dramatique : *La mémoire du cœur*, puis *Le violon du grand'père*, jolie scène sentimentale et enfin *Le roman de la momie*, tiré de la célèbre pièce de Théophile Gauthier.

Du côté instructif : *Une excursion dans les Alpes Bernoises, une chasse aux éléphants par le président Rosevelt* et enfin *l'armée française en campagne*, joli film qui interessera tout le monde.

En voilà assez pour attirer tous les amateurs de belles choses.

Fête du Faubourg. — Contrariée par deux journées de pluie, la fête du faubourg n'a pas été aussi suivie que ses devancières. Le concert de la musique donné dimanche réunissait cependant un auditoire qui bien que restreint n'était pas moins attentif ; le bal du soir avait aussi son succès ; quant au concours de boules du mardi, si les parties étaient rares, celles qui se jouaient étaient fortement disputées et les bons enjeux (lisez banettes et seizes) ont été furtivement engloutis dans l'œsophage avec accompagnement de piano du pauvre et de chants bachiques.

En somme journées pluvieuses, mais bien fêtées quand même.

Société de Secours mutuels. — Dimanche dernier, avait lieu aux Saintes-Maries, l'assemblée générale annuelle de la Société de Secours mutuels et de Prévoyance de notre Ville, sous la présidence d'honneur de M. Tardieu, membre honoraire.

A l'ouverture de la séance qui a lieu à dix heures, M. Roa, président effectif, soumet à l'assemblée la gestion financière et personnelle de la Société qui compte 121 membres, et donne lecture des noms des cinq nouveaux pensionnés, ce qui porte le chiffre à 30.

M. Tardieu prend ensuite la parole. Dans un discours très documenté sur les origines de la mutualité et de l'assistance entre bons citoyens, remonte bien haut dans l'histoire locale et cite les exemples touchants de solidarité parmi la population Sisteronnaise bien approuvée déjà par les guerres et les maladies. Il termine en faisant appel aux bons sentiments de chaque sociétaire pour le plus grand bien de la mutualité et de la République.

De nombreux applaudissements soulignent cette magnifique allocution, vraiment bien belle et patriotique.

Après diverses questions traitées, l'Assemblée générale prend fin à 11 heures 1/2.

A titre d'indication, nous rappelons aux personnes désireuses de faire partie de la Société, qu'elles peuvent dès à présent prendre connaissance des Statuts de la Société, dont nous avons à maintes reprises publiés les avantages soit au point de vue assistance, soit au point de vue retraite, en s'adressant à M le Président, au Secrétaire, M. Pascal Lieutier, ou à tout autre membre du Bureau qui leur remettront des bulletins d'adhésion.

Distinctions honorifiques. — M. Martial Massot, notaire à la Motte président du Conseil général, est nommé Officier d'académie à l'occasion du nouvel an.

M. Gallisian (Louis), administrateur à la Société de Secours mutuels de Sisteron, obtient un diplôme du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Nos félicitations.

Bal du Sisteron-Vélo. — Par suite de circonstances imprévues, la fête du Sisteron-Vélo, dont la date avait été fixée au 28 janvier, est reportée au dimanche 4 février.

Casino-Théâtre. — C'est avec plaisir que nous notons le retour sur notre scène théâtrale des troupes lyriques. Depuis longtemps déjà nous étions, au grand regret, privés des tournées artistiques, et nous ne nous sommes jamais expliqués pourquoi Sisteron avait été mis à l'index. Est-ce l'exiguïté de la scène ou bien un autre motif. — *Chi lo sa ?*

Enfin, réjouissons-nous de la levée de la mise à l'index de notre scène, puisque des grandes affiches nous annoncent pour demain au soir, dimanche, une représentation de gala avec *Vierge Folle*, par une troupe homogène, composée de Mlle Marie Sylvart, qui jouera le rôle de la comtesse de Chambry et de MM. Saint-Yves et Dullac.

Le spectacle commencera par une scène qui se passe au Buffet de la gare de Montparnasse, ayant pour titre *Les causes d'un retard sur l'Ouest-Etat.*

Voilà un bonne soirée en perspective.

Avis. — Les propriétaires d'oliviers désirant avoir droit à la prime pour l'année 1912, doivent venir faire leur déclaration à la Mairie avant le 31 janvier 1912.

Carnaval 1912. — Il a été écrit et parlé dans un milieu où la danse est un sport favori, de la suppression des bals masqués en cette année de 1912.

Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans cette histoire ; mais nous ne croyons pas que le Directeur du Casino supprime de son chef une vieille tradition qui figure au calendrier sisteronnais depuis près de 50 ans. Forcer une jeunesse à rester inactive, c'est impossible, il n'existe aucun pouvoir à lui opposer, et si vraiment cela devait arriver, il faudrait aviser, car il nous semble qu'il n'y a pas qu'en ce lieu que l'on puisse danser ?

Avis. — Les abonnés dont l'abonnement expire courant Janvier sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas surbir d'interruption dans l'envoi du Journal.

ETAT-CIVIL

du 19 au 27 Janvier 1912

NAISSANCES

MARIAGES

DÉCÈS

Ravel Emile Auguste, 24 ans, hospice.

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerranée

Carnaval de Nice

Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes à prix réduits

de VALENCE et AVIGNON

pour **Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton**

délivrés du 6 au 19 février 1912

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Valence à Nice viâ Marseille 1re classe 78 fr. 80 ; 2e classe 56 fr. 75.

D'Avignon à Nice viâ Marseille 1re classe 57 fr. 95 ; 2e classe 41 fr. 75.

Les *milliers* d'attestations légalisées par les mairies et publiées en faveur des ***Pilules Suisses***, prouvent la valeur de ce remède contre la ***constipation***.

Etude de Me PIERRE BOREL

Licencié en Droit, Notaire

Rue du Jalet

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

MOBILIERE

Par suite d'un jugement sur requête rendu par M. le Président du Tribunal civil de Sisteron, le vingt-trois janvier mil neuf cent douze, il sera procédé, par le ministère de Me **Borel**, notaire soussigné, le **Samedi trois Février** mil neuf cent douze, à **dix** heures du matin et jours suivants, à la

Vente aux Enchères Publiques

des **Marchandises neuves, Meubles meublants et autres,** dépendant de la succession de Madame Philippine **Senèque**, veuve Adolphe **Brun.**

La vente aura lieu devant le magasin où était exploité le commerce de chaussures de la veuve **Brun,** rue Deleuze, 7.

La vente aura lieu article par article, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Il sera perçu 5 0/0 pour frais de vente en sus du prix qui devra être payé comptant.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me **Borel**, chargé de la vente.

P. BOREL.

© VILLE DE SISTERON

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. B. MICHEL, négociant en fers, crépins et machines agricoles, rue Droite 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt sont transférés à partir du 1er janvier prochain Rue de Provence N° 10.

HUILE D'OLIVE

Nouvelle Récolte

Vierge extra fruitée 1 fr. 80 le litre
De table, 1re qualité 1 fr. 60 le litre
De friture (garantie sans goût) 1 fr. 15 le litre

Rendu franco-gare à partir de 10 kilogs.
J. MONTAGNIER, propriétaire-fabricant
MANOSQUE (Basses-Alpes)

A VENDRE
UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

Observation Utile

Dès que la gêne respiratoire ou l'oppression annoncent qu'un rhume ne cède point aux moyens habituels, il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent instantanément. Les accès d'asthme même, le catarrhe, la toux des vieilles bronchites, sont promptement améliorés et guéris. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris

A LOUER

Un Pré, situé au Plan de Leydet.
S'adresser au bureau du Journal.

LA VIE HEUREUSE

Si l'on excepte la chute du ministère qui était trop prévue pour étonner personne, quels furent les grands événements depuis un mois ? Vous trouverez la réponse à cette intéressante question dans la *Vie Heureuse* du 15 janvier.

Le voyage historique du roi Georges V aux Indes y est symboliquement illustré par un pittoresque dessin de Léon Fauret ; on y trouve un article, avec photographies inédites à l'appui, sur *les Femmes chinoises et la Révolution*, dû à l'une des personnalités qui connaissent le mieux les choses de Chine ; l'actualité théâtrale y est représentée par les deux dernières créations triomphales de l'Opéra et du Gymnase : *Déjanire* et *Un Bon Petit Diable* ; un dessin du jeune maître Brissaud y met curieusement sous les yeux la récente trouvaille mondaine de l'élégance : les dîners bostons ; la mode des plumes d'Autruche, les fourrures et les fleurs y prêtent à de plaisants commentaires et à de jolies autant qu'utiles illustrations. Enfin l'art et la littérature y ont leur belle place habituelle. On y voit les tableaux les plus remarqués des expositions du mois. La collaboration d'écrivains comme Mme la Duchesse de Rohan, MM. Louis de Robert, Henry Bidou, Jean et Henri Bouvelet, H. L. de Péréra apporte à ce numéro le rare agrément de belles pages à lire.

Bulletin Financier

Notre marché débute hésitant et lourd. Mais on reprend un peu le dessus vers la clôture.

La rente Française s'inscrit 95.13. Fonds d'Etats encore faibles ; Extérieure 95.30 ; Russe consolidé 96.10 ; Turc unifié 91.92.

Les Etablissements de Crédit sont soutenus ; Banque de Paris 1775 ; Comptoir d'escompte 943 ; Crédit lyonnais 1530 ; Union Parisienne « ; Société Générale 826 ; Banque Franco-Américaine 504 ; Banco di Roma 116. Chemins de fer français moins bien tenus : Nord 1689.

Mines d'or sans activité ; East Rand 84.50. La Société de Transports et de Manutentions automatiques a pour objet la vente à tempérament d'appareils automatiques qui permettent aux industriels de réaliser de très importantes économies de mains-d'œuvre. Rappelons que les titres de 100 francs vont être prochainements introduits au Marché en Banque aux environs de 130 francs.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exigez sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons, et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 23, Rue d'Enghien, PARIS.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les **Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczemas**, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, **Epilepsie, Neurasthénie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes.** Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu. — Bussang. — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang — Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse, une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Chemin d'Intérêt Commun N° 21 de La Motte à Claret

Construction de la partie comprise entre la campagne d'Astoin et le Chemin de Grande Communication N° 4

COMMUNE DE CLARET

PURGE D'HYPOTHEQUES

AVIS

Par acte administratif reçu les vingt-deux Juillet et dix Décembre mil neuf cent onze, par M. le Maire de CLARET, à cet effet délégué, enregistré, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après, ont cédé à l'Administration Vicinale pour la construction du Chemin d'Intérêt commun, N° 21, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes.

Numéros d'ordre	NOM ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES	DOMICILE	DÉSIGNATIONS CADASTRALES			NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE EN MÈTRES CARRÉS		PRIX STIPULÉ		INDEMNITÉS SPÉCIALES		TOTAL
			section	numéros	LIEUX DITS		par parcelle	par propriétaire	par parcelle	par propriétaire	CAUSES d'augmentation	Montant de l'augmentation	par propriétaire
1	Mme BREMOND Philomène, veuve MARTIN Auguste.	Curbans	B B	765 765 bis	Sous le Village id.	Vigne Vigne	744m2 295 »	1039m2	1023 f. 405 f. 62	1428 f. 62			1428 f. 62
2	1° CHABRIER Joseph, agissant comme propriétaire pour les 3/16 des parcelles désignées ci-contre en sa qualité de majeur. 2° CHABRIER Auguste, propriétaire majeur agissant en qualité de tuteur des mineurs : CHABRIER Léonie, CHABRIER Auguste, CHABRIER Léon, ses neveux.	Claret Rousset (Commune de Curbans)	B B B B	1117 1101 p 1101 p 1102	Le Col id. St-Antoine id.	Vigne Labour Pré Pré	566 » 257 » 275 » 197 »	1295 »	707 f. 50 115 f. 65 378 f. 12 270 f. 87	1472 f 14			1472 f. 14

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à l'Administration Vicinale seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait à Digne, le 13 Janvier 1912.
Pour le Préfet des Basses-Alpes,
Le Secrétaire Général : BRACONNIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINGLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCONOMIE SÉCURITÉ

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B.R.C. 57, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

SANS ODEUR PROPRE

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes
PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLE
S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.
ÉPARGNE ET FORTUNE Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes offi cielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa 16 [illegible] Même adresse que ci-dessus.

SE FAIT EN TEINTES : Blanche, Rosée, Rachel, Chair, Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) 2 fr.

Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricant

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON